



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article906>

UNECE : La Convention des Nations Unies de 1992

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : février 2010

OIEau

Gestion des données sur les ressources en eaux transfrontalières

(Les nouvelles N° 20 - février 2010)

Avec plus de 50 % de leurs territoires constitué de bassins transfrontaliers, les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale dépendent fortement de ressources en eau partagées : il est donc primordial dans ces bassins de développer des politiques efficaces permettant de gérer ces ressources, en respectant les équilibres naturels, notamment dans la perspective du changement climatique. La mise en application de ces politiques suppose avant tout de disposer d'une évaluation complète et détaillée des ressources en eau, qui soit fondée sur des informations homogènes et cohérentes.

Or, en dehors de quelques cas spécifiques, l'accès à l'information nécessaire à la gestion des ressources reste souvent problématique dans la région, comme dans de nombreuses autres parties du monde.

Dans ce contexte, le **Secrétariat de la "Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux"**, qui réalise des évaluations des ressources en eau dans cette région, l'IWAC (Centre International d'Eau qui joue le rôle de Centre de compétence pour le Secrétariat) et l'OIEau, ont préparé une fiche d'identification de projet, qui a été validée le 3 juillet 2009 par le Comité de Pilotage du FFEM (Fond Français pour l'Environnement Mondial).

Les actions proposées dans ce projet visent à renforcer les capacités d'identification des données existantes et à développer la production et le partage des informations homogènes et cohérentes, qui s'avèrent nécessaires pour la gestion des ressources en eau, tant au niveau national et local, que pour les évaluations régionales.

Un projet pilote pourrait être mis en oeuvre dès 2010 sur 2 bassins transfrontaliers pilotes. Il comporterait :

1. Une composante visant à renforcer les capacités d'administration et de partage des données par les Autorités Nationales et Locales impliquées sur chacun des 2 bassins, en utilisant des méthodologies répliquables sur d'autres bassins transfrontaliers de la région.
2. Des actions de niveau régional visant à valoriser les résultats obtenus sur ces 2 bassins pilotes, et à diffuser les méthodologies élaborées auprès des autres bassins transfrontaliers et pays de la région. Pour chaque bassin pilote, le projet propose :

- une caractérisation des sources de données existantes, avec la production conjointe de catalogues,

- la production de "Schémas Directeurs des Données sur l'Eau" par bassin,
- l des recommandations de règles de partage des données entre Autorités compétentes,
- la spécification des besoins de renforcement des compétences des producteurs et gestionnaires de donnée,
- le développement de capacités de production d'informations de synthèse (cartes, indicateurs) sur les thèmes reconnus prioritaires.

Pour un accès équitable à l'eau pour tous !

(Les nouvelles N° 18 - décembre 2007)

Le Ministère français de la Santé, l'Académie de l'Eau et l'OIEau, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et du Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS EURO) ont organisé à Paris un Séminaire sur l'accès équitable à l'eau, les 5 et 6 juillet, dans le cadre du Protocole sur l'Eau et la Santé entré en vigueur en août 2005, de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux de l'UNECE. Ce protocole a pour objectif de protéger la santé et le bien-être humains, en améliorant la gestion des ressources en eau et en prévenant, contrôlant et réduisant les maladies liées à l'eau en Europe.

Les débats ont été l'occasion de faire un bilan des actions menées dans les pays de l'Union Européenne, de l'Europe Orientale, du Caucase et de l'Asie Centrale.

Toutefois, les objectifs ne sont pas encore atteints partout et parfois le retard devient inquiétant : il faut éviter le risque, même en Europe, de voir un fossé se creuser entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les centres villes riches et les banlieues marginalisées, entre ceux qui ont des Directives exigeantes à appliquer, l'organisation requise, les compétences et les moyens financiers et les autres qui doivent être aidés de façon solidaire.

Il n'y aura réellement accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement que s'il existe des services collectifs performants pour assurer l'investissement, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des installations, une gestion moderne et efficace dans un cadre institutionnel adapté et des hommes compétents et formés à tous les niveaux.

Il faut des mécanismes financiers qui assurent de façon permanente la couverture de tous les coûts d'investissement et de fonctionnement, qui ne seraient pas couverts par des subventions.

Contrairement à ce qu'on croit, les plus pauvres payent l'eau très cher : l'accès au service universel est possible avec des mécanismes de péréquation assurant la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres, avec des tarifs progressifs ou des systèmes d'aide sociale spécifiques.